

Préparation de l'atelier consacré à l'état des lieux

Introduction

Le présent texte doit permettre aux participant-e-s de l'atelier consacré à l'état des lieux et à l'étude des besoins de préparer leur travail. L'état des lieux vise à élaborer les fondements d'une promotion de la santé et d'une prévention efficaces dans la commune, et ce, en impliquant les habitant(e)s, mais aussi les institutions locales et régionales.

Dans cet atelier, il s'agira, d'une part, de décrire la situation locale notamment les problèmes, les difficultés observés (par ex. consommation inadéquate d'alcool, violence, vandalisme ou exclusion sociale), d'autre part, d'identifier les potentiels, ainsi que les conditions favorables et les offres qu'il est souhaitable de mettre en place. Par exemple, des institutions peuvent être interpellées parce qu'elles contribuent à la promotion de la santé de la population, du fait qu'elles offrent des emplois, qu'elles touchent leurs groupes cibles (par ex. conseil parental) ou qu'elles façonnent leur cadre de travail dans l'optique de la promotion de la santé (par ex. écoles, administrations communales). L'atelier doit enfin permettre de déterminer quels développements et quels potentiels devraient être protégés ou soutenus.

Promotion de la santé et prévention dans les communes

Les actions de promotion de la santé permettent aux individus d'exercer une influence sur leur propre santé. Elles reposent en grande partie sur l'identification, le soutien ciblé et le renforcement des ressources et des potentiels.

La prévention au niveau communal vise à minimiser les facteurs de risque et les comportements problématiques, ainsi qu'à promouvoir les facteurs de protection.

Dans le cadre de la promotion de la santé comme de la prévention, il importe d'agir simultanément sur le comportement des individus (par ex. par le biais d'informations, de cours, de mesures de développement personnel) et sur les conditions de vie (par ex. la tarification de l'alcool, les offres d'animation et de loisirs, les offres de formation et de conseil). On peut imaginer une multitude de stratégies de mise en œuvre: diffusion d'informations, sensibilisation du public, lancement ou promotion de projets dans la commune, travail communautaire, développement de réseaux mais aussi de liens sociaux entre les différents acteurs au sein de la commune, coordination de leurs actions, etc.

Pour mener à bien ces processus, **les autorités communales** doivent identifier les problèmes et les potentiels de la commune. Elles doivent également décider quels problèmes traiter et comment renforcer les développements favorables.

La structure de prévention ou de promotion de la santé a pour mission de soutenir et d'accompagner les communes lors de ces processus.

Les habitant-e-s et les institutions de la commune participent au processus de décision; leurs connaissances spécifiques, leurs idées, leurs souhaits et leurs craintes doivent être pris en considération et intégrés. Cette dimension participative facilite l'acceptation et l'ancrage des mesures.

Facteurs de risque et de protection

Des travaux de recherche ont montré que plusieurs facteurs de risque et de protection exercent une influence sur l'apparition d'addictions, sur les comportements problématiques ou sur la santé psychique.

Les problèmes ne naissent pas de facteurs isolés. Les personnes en danger sont généralement celles qui sont confrontées à plusieurs facteurs de risque et / ou chez qui plusieurs facteurs de protection sont inopérants.

- **Voici quelques facteurs de protection:** estime de soi; sentiment d'efficacité personnelle; autonomie et autodétermination; possibilités d'apprentissage et de développement; soutien social par les ami-e-s et la famille; rapport positif à l'école; possibilité de participer à la vie de la communauté; facteurs socio-économiques comme les revenus, la formation, le statut professionnel, l'appartenance ethnique, l'intégration et le capital social.
- **Voici quelques facteurs de risque:** faible estime de soi; faible sentiment d'efficacité personnelle; rapport positif aux substances addictives et à la consommation de ces substances; ami-e-s qui consomment des drogues ou de l'alcool; résultats scolaires médiocres; isolement social de la famille; pauvreté; événements difficiles

Offres et potentiels

La promotion de la santé se concentre sur les ressources et les potentiels internes (individuels) et externes (structurels). Selon la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986), outre la mise en place d'une promotion précoce et individuelle des compétences personnelles et sociales, mais aussi des compétences en matière de santé, il est particulièrement important de créer des offres et des mesures d'ordre structurel, par exemple un environnement propice à la santé (que ce soit au travail, à l'école, dans la famille, dans le cadre des services de santé, par le biais d'une politique globale de promotion de la santé, de la création de cadres de vie propices à la santé ou du soutien d'actions communes liées à la santé).

Etat des lieux

Afin de bien préparer l'atelier sur l'étude des besoins, il est primordial que vous réfléchissiez à ces questions: dans la vie quotidienne de la commune, où se cumulent / se combinent les facteurs de risque et de protection? Où les problèmes et les potentiels sont-ils visibles? Signalons qu'une accumulation de facteurs de risque peut indiquer où de nouveaux problèmes sont susceptibles de surgir.

Parallèlement, il faut se demander où se trouvent les facteurs de protection et réfléchir à la manière de les préserver et de les promouvoir, que ce soit en général ou auprès de certains groupes cibles.

Questions

L'atelier s'articulera autour des questions suivantes, qui sont centrales.

- A quels endroits, dans quelles institutions, dans quels groupes de la commune existe-t-il selon vous des problèmes, des facteurs de risque et des dangers pour la santé?
- Quelles sont les conditions propices et souhaitables, et quels sont les potentiels existants au niveau de la commune? Quelles sont les offres destinées à promouvoir les ressources internes et externes, ainsi que les facteurs de protection, et quelles sont celles destinées à réduire les facteurs de risque?
- Sur le plan des mesures de prévention et de promotion de la santé, quels sont les besoins de la commune? Autrement dit, avez-vous identifié des problèmes pour lesquels il n'existe aucune offre pouvant les résoudre ou les gérer?

Mentions légales

Editeur et ©:

RADIX www.radix.ch

Mars 2010